

Les doublets toponymiques en Belgique romane et dans la région française du Nord

Dans les dernières années, nous avons eu par deux fois l'occasion de parler des doublets en Belgique et dans le nord de la France : en 1993, au congrès toponymique de Trèves, nous avons exposé la genèse, l'élaboration et les principaux résultats du dictionnaire étymologique des doublets auquel nous travaillons depuis de longues années; en 1997, invité à faire, à Amsterdam, une conférence sur les Celtes, nous avons pu établir, à l'aide de doublets hydronymiques, quelles langues s'étaient succédé, dans notre pays, du début du néolithique à la conquête romaine. Ayant parlé allemand à Trèves et néerlandais à Amsterdam, nous sommes heureux de nous exprimer aujourd'hui dans la langue du dictionnaire en voie d'achèvement, le français.

Commençons par deux indispensables définitions. Nous appelons « paire de doublets toponymiques ou hydronymiques » (all. *Doppelnamenpaar*) deux toponymes ou hydronymes désignant des lieux ou cours d'eau voisins et dont les étymons appartiennent à des langues différentes, lorsque : 1° ces étymons ont la même ou à peu près la même signification, l'un étant une bonne traduction de l'autre (p. ex. le roman **collin-ētum* « ensemble de collines », étymon de *Conneux*, bonne traduction du celtique **ceuen-ācon* « ensemble de dos (de collines) », étymon de *Ciney*, à 6¹/₂ km au N.-E.); ou

2° les étymons ont une signification toute différente, mais que l'un d'eux est une traduction erronée de l'autre (p. ex. le germanique occidental **falm-innja* acc. « ensemble de chutes », étymon de *Famenne*, traduction erronée du celt. *Condrustis*, étymon de *Condroz*, interprété comme un collectif du celt. **drustis* « chute », mais en réalité nom de l'ancienne cité des Condruses). D'autre part, nous nommons « inducteur » d'un doublet le toponyme — ou l'hydronyme — dont l'étymon a été bien ou mal traduit par celui du doublet.

Nous avons découvert nos premiers doublets en Belgique romane en 1949, et en avons publié quelques-uns dans le périodique suisse *Vox Romanica* en 1953 et 1955. Les deux articles furent recensés avec courtoisie, mais non sans scepticisme, par Monsieur J. Herbillon dans le *Bulletin de la Commission*, resp. en 1954 et 1956. Notre réponse, très détaillée et tout aussi courtoise, parut dans le même *Bulletin* en 1957 : elle maintenait la grande majorité de nos explications et n'en rectifiait qu'un petit nombre, non sous la pression de la critique, mais par suite de nouveaux progrès personnels. En 1958, au congrès toponymique de Munich, nous pûmes annoncer la découverte, en Belgique romane, de quelque 300 paires de doublets. De 1960 à 1968, nous consacrámes tout notre temps libre à la recherche et à l'étude de nouveaux doublets, non seulement en Belgique romane, mais aussi dans la région française du Nord. Le nombre de nos doublets toponymiques et hydronymiques a finalement dépassé 1500, puis est resté à peu près stable. Notre dictionnaire des doublets aura plus de 600 pages, les deux tiers étant consacrés au glossaire étymologique.

Nous ne nous proposons pas de répéter ici une de nos précédentes conférences, mais 1° de montrer l'importance

des doublets pour l'élucidation des noms anciens et énigmatiques, si nombreux en Belgique romane et dans la région du Nord, 2° d'exposer brièvement une « suite de doublets », et 3° de prouver que la connaissance des doublets est indispensable à la solution des grands problèmes ethniques de notre passé.

IA. D'où provient donc *Serville*, wallon *sèrvève*, nom d'une ancienne commune à 10 km au S.-O. de Dinant ? Ses anciennes graphies ne nous apprennent pas grand-chose : citons ici 1180 (copie du XIV^e siècle de l'original) *Serevilla*, (c. XVI^e s. de l'o.) *Servillia*. Il s'agirait d'un nom en -ville, ayant pour déterminant un hydronyme préroman **Sara*, identique à celui qui est devenu *Serre*, nom d'un affluent de l'Oise. Mais cet hydronyme n'est pas attesté dans le Namurois : le ruisseau qui arrose *Serville* est le Floyon ou Ruisseau de Flavion ; quant à *Stroul*, nom allégué d'une dépendance de Weillen, c'est une erreur pour *Ftroul*, 1270 (o.) *Freteroles*, 1589 (c.) *Fetroulle*, diminutif wallon de *Fter*, nom d'un hameau de *Serville*, 1289 (o.) *Fretires*. L'explication donnée de *Serville* est donc bien hypothétique ! Elle semble aussi douteuse que celle de *Peville*, nom d'une ancienne ferme à Alleur, 1342 *en Pevilhe*, par le latin **pūtida villa* « ferme sale ». C'est le w. *è pèvève* qui révèle la véritable origine : un diminutif roman en *-*icula* du nom de Paifve, ancienne commune à 6 km au N.-E. N'étant plus compris, le w. *pèvève* a été interprété erronément comme un composé de *vève* « ville », et francisé en conséquence. La forme française correcte serait en *-*veille*, avec la même évolution que dans *corbeille*. De même, *Serville* est une fausse francisation du w. *sèrvève*, issu du roman **serv-icula* « petite esclave », diminutif du latin *serva*. Certes, il n'y a pas de **Serve* aux environs, mais il y a Dinant, qui

était déjà une importante localité à l'époque mérovingienne, et qui est nommé sur des triens de cette époque DEONANTI et DEONANTE. Des Germains en voie de romanisation auront interprété ce nom comme s'il était issu du germ. occ. **peonand-i* « servante », féminisation d'un participe présent substantivé de **peonōn* (néerl. et all. *dienen*) « servir »; désireux de fonder un « petit Dinant », ils auront appelé leur nouvel établissement **servicula* ! Notre explication est confirmée par d'autres toponymes de Wallonie : ainsi, *Argenteau*, apparemment « petit argent », est en réalité un diminutif de *Saive*, ce dernier nom, issu du latin *silva* « forêt », ayant été interprété par le germ. **silbar* (néerl. *zilver*) « argent »; *Wépion*, apparemment « petit goupil (= renard) », est en réalité un diminutif de *Fosses*, ce dernier nom, issu du latin *fossa* « fosse (= dépression) », ayant été interprété par le datif-locatif du germ. **fos* (néerl. *vos*) « renard »; etc.

Et d'où vient en réalité le nom de Dinant ? DEONANTE est une évolution romane de DEONANTI, et ceci du celt. **dēuo-nantin*, acc. de **dēuo-nantis*, les mots celtiques **dēuos* et **nantus* signifiant resp. « dieu » et « vallée » : employé comme second terme d'un composé, **nantus* a changé de déclinaison, ce qui n'est pas exceptionnel. *Dinant* signifie-t-il donc « vallée du dieu » ou « vallée des dieux » ? Bien plutôt « vallée de la déesse », cette déesse étant la Meuse divinisée : comme premier terme d'un composé, le celt. **dēuā* « déesse » a été régulièrement remplacé par le thème masculin **dēuo-*.

Serville n'est pas le seul doublet de *Dinant*. Comme le celt. **nantus* signifiait aussi « cours d'eau (coulant dans la vallée) », le nom de la ville a été bien traduit en germanique occidental par **ansa-runnja* « cours d'eau de la déesse », d'où *Anseremme*, nom d'une ancienne commune

à 2¹/₂ km au S.-O., w. *ans'rème*, 817-25 (c. XIII^e s. de c. ±1106) *Anseromia* : le premier terme est une féminisation attestée de **ansu* « dieu », le second correspond à celui du collectif gotique *ga-runjō* « inondation », cp. l'a. angl. *ryne* m. « cours, écoulement ». La forme romanisée a tôt subi une dissimilation des nasales.

Il y a bien d'autres doublets dans la région, notamment trois noms de hameaux de Dinant, tous d'origine germanique : *Gemmechenne*, *Herbuchenne* et *Leffe* ; mais nous devons quitter cette région pour celle de Liège.

IB. Le nom de cette ville, appelée en wallon *lîdge*, en neerlandais *Luik* (< *Ludeke*), en allemand *Lüttich*, apparaît sur un denier du début de l'époque carolingienne sous la forme LEODICO, et cette forme est, à l'époque citée, plusieurs fois déterminée par une apposition latine : 769 ou peu après (c. IX^e s.) *in Leodico vico publico*, 854 (c. X^e s.) *Actum Leodico vico publico*. Cette apposition est en réalité un toponyme latin signifiant « village 'public' (= appartenant à l'ensemble du peuple, et relevant donc directement de la couronne) ». Dès 1675, Adrien de Valois tenait « *Leodicum vicum publicum* » pour une tautologie, et expliquait correctement les deux mots latins. *Liège*, *Luik* et *Lüttich* proviennent tous trois d'une même semi-traduction, le germano-latin **liud-icum* « celui (= village) du peuple », dérivé dès le V^e siècle du germ. occ. **liudi* (a. angl. *léod*, a. saxon *liud*, a. haut-all. *liut*) « peuple » avec le suffixe de l'adjectif traduit : la diphtongue de l'étymon a été remplacée en latin vulgaire par eo, normalement issu du latin eu. La semi-traduction doit être attribuée à des dermains, comme tous les doublets où est accolé à un radical germanique le suffixe d'un inducteur celtique ou roman (p. ex. *Bodeux*, formé avec le suffixe celt. **-āuon* de son inducteur *Lierneux* ;

Hornu, formé avec le suffixe latin *-ūtum* de son inducteur *Boussu*; etc.).

L'existence d'un toponyme **vicus publicus* au V^e siècle est confirmée par un doublet germanique occidental : **piudisk haim* « demeure (= village) du peuple », qui serait devenu en allemand moderne **Deutschheim*, mais qui, romanisé dès le début de l'époque mérovingienne (avec passage de **piu-* à **tiq-*), a abouti à *Souxhon*, w. (à) *souhon*, nom d'un hameau à 9 km au S.-O. de Liège, 1340 (o.) Cuxhan.

Et **Liudicum*, nom provenant d'une semi-traduction, a lui-même été « traduit » par les étymons de *Fallais*, *Micheroux*, *Navagne* (néerl. *Elven*) et *Ramet* : toutes ces « traductions » sont erronées, mais nous ne pouvons, faute de temps, entrer ici dans les détails.

II. Le plurilinguisme ancien ne se limitait nullement à la vallée mosane. Nous ne pouvons songer à énumérer ici les centaines de paires de doublets qui le prouvent; bornons-nous à exposer brièvement une des « suites de doublets » que nous avons découvertes.

Dès le milieu du V^e siècle, les Germains commencèrent à affluer au Condroz. Ce n'étaient pas des conquérants, mais de simples paysans en quête de terre arable. Certains d'entre eux apprirent qu'une ferme de la région avait pour nom **Sauriāca*. Ce nom, qui se perpétue dans celui de l'ancienne commune de Sorée, w. *soréye*, ±1040-50 (2^e c^e XV^e-XVI^e s. de c. XII^e s.) *in Soreias*, est un dérivé gallo-roman signifiant « celle (= ferme) des *Sauriī* ». Mais les immigrants l'interprétèrent erronément comme un collectif gallo-roman de leur propre adjectif **saur* (néerl. *zoor*) « sec », collectif signifiant « ensemble de sols secs »; et, pour dénommer l'établissement qu'ils fon-

dèrent dans le voisinage, ils « traduisirent » **Sauri-āca* par le germ. occ. **saur-inni*, collectif de **saur*! L'accusatif **saurinnja* se perpétue dans le nom de Sorinne-la-Longue, w. *sorène*, ancienne commune à 7 km au S.-O. de Sorée, 1260 (c. XIV^e s.) *Sorines* : la romanisation du nom est postérieure au passage d'ï à ę en latin vulgaire et de -ja à -æ en francique.

**Saurinnja* fut bien traduit en roman par **assettsja*, issu de **ass-icia*, dérivé adjectival à sens collectif du latin *assus* « sec » : de là le nom de la commune d'Assesse, w. *assèsse*, à 2 km au S.-O. de Sorinne-la-Longue, 1181 (o.) *Assece*.

Ce collectif roman fut compris par les Germains des environs comme formé à l'aide de deux suffixes latins, *-ētum* et *-ia*, et retraduit dès lors par **hāl-ip-inni*, accusatif **hālippinnja*, et **skal-ip-inni*, collectifs à double suffixe (*-ipī* et *-inni*) des adjectifs germ. occ. **hāl* (moyen néerl. *hael*) et **skal* (all. dialectal *schal*) « sec ». Ces noms se perpétuent dans ceux des anciennes communes de Haltinne et de Schaltin, w. *altène* (ou *altine*) et *chaltin*, resp. à 10 km au N.-E. et 7¹/₂ km au S.-E. d'Assesse, 1104 (c. XIII^e s.) *Halentina* et 1065 (o.) *Scaletin*. Nécessairement précédée de la fondation de Sorinne-la-Longue et d'Assesse, celle de Haltinne et de Schaltin est vraisemblablement postérieure à 550.

Vers le milieu de l'époque mérovingienne, le celtique vivait encore au Condroz. Les celtophones interprétèrent le nom de *Haltinne* comme un collectif du germ. occ. **halp* (a. angl. *heald*, a. haut-all. *hald*) « déclive », et le « traduisirent » par **grouds* (cp. le gall. *grudd*) ou son évolution **grōds* « pente ». Traité en roman comme s'il provenait d'une forme latine **grōcium*, **grōds* se perpétue dans le nom du hameau de Grosse, w. *grosse*, à 5 km au N.-E.

de Haltinne, 1289 (o.) *Grost*, 1294 (o.) *Greche* (à lire **Groche*).

Comme le mot celtique signifiait aussi « joue », le toponyme fut bientôt traduit erronément, en germanique, par **hleor* (a. angl. *hléor*, a. saxon *hlior*), dat.-loc. **hleoræ*, et **wanga* (néerl. *wang*, all. *Wange*) « joue », d'où resp. *Lise*, nom d'un hameau à 7 km au S.-E. de Grosse, 1279 (c. fin XIII^e s.) *Lieres*, et *Wanze*, w. à (*w*)*onse*, nom d'une commune de Hesbaya à 9 km au N.-E. de Grosse, 1109-27 (c. fin XIII^e s.) *Wange*, 1146 (o.) *Wanzia*, 1222 (o.) *Wanze*, avec dépalatalisation hypercorrecte de la finale.

Enfin, **wanga* semble avoir été bien traduit en roman, mais par un diminutif, une forme évoluée de **gaut-itta* « petite joue », c.-à-d. « petit Wanze » : *Jouette* est le nom d'un hameau à 4¹/₂ km au N.-E. de Wanze, mais nous n'en connaissons pas d'anciennes attestations.

Dans ce qui précède, nous avons, par souci de clarté, omis de citer un antonyme germanique de *Sorinne* (*Nettinne*), deux traductions romanes erronées de cet antonyme (*Barvaux* et *Vervoz*), deux autres de *Haltinne* (*Haillot* et *Halloy*), etc.

L'existence de la « suite de doublets » ci-dessus est confirmée par celle de plusieurs autres : l'une allant d'Abée à Ocquier, une deuxième menant de Marvie à Evrehailles, etc. Toute la Wallonie était, à l'époque franque, une véritable mosaïque ethnique!

Jusqu'ici, nous avons traité un certain nombre de cas particuliers; il est temps de passer à des questions générales.

III. La connaissance détaillée des doublets toponymiques et hydronymiques est indispensable à une solution correcte des grands problèmes linguistiques et ethniques

de notre lointain passé, problèmes qui sont au nombre de quatre.

1. Quelle langue parlait-on, dans le N. et l'E. de la Gaule, immédiatement avant l'indo-européen ?

Au début des années 60, nous avons déjà acquis la conviction que les noms préromans d'affluents et de sous-affluents de la Meuse en Wallonie étaient tous d'origine indo-européenne; que certains d'entre eux, tels que *Lesse* et *Ourthe*, étaient — de par leur formation, leur évolution, etc. — spécifiquement celtiques, alors qu'aucun n'était spécifiquement germanique primitif; et que la plupart de ces hydronymes préromans étaient des synonymes signifiant « sinueuse ». Nous en avons déduit qu'ils étaient tous traduits du nom du fleuve, et que celui-ci avait eu à peu près la même signification dans une langue de substrat. Nous avons fini par retrouver la famille du mot Meuse... dans un dialecte lapon de Moyenne Norvège. Et nous nous sommes souvenu d'une phrase écrite en 1889 par le grand anthropologue français A. de Quatrefages à propos des brachycéphales immigrés en Gaule au néolithique : « par presque tous les caractères les plus essentiels, les têtes de Grenelle viennent se placer au milieu des têtes de Lapons ». C'est là une constatation, dont la justesse n'a jamais été mise en doute! Notre espoir de découvrir dans les noms de Wallonie d'autres vestiges ouraliens ne s'est pas réalisé. Mais nous avons réussi, surtout par la découverte de paires de doublets hydronymiques dans les régions environnantes, à rétablir avec certitude les noms ouraliens du Rhin, de la Moselle, de l'Escaut, de la Seine, du Rhône et de l'Inn. En outre, l'étude du vocabulaire nous a permis de reconnaître, en français et en germanique, l'origine ouralienne de quelques termes (p. ex. le fr. *pot*), si bien que le total des

mots de substrat ouraliens découverts en Europe occidentale s'élève actuellement à une dizaine. Au point de vue phonétique, les formes indo-européanisées le plus anciennement relèvent de l'ouralien primitif, celles qui l'ont été le plus récemment, du lapon primitif; mais la plupart représentent un stade intermédiaire, que nous nommons « lapon initial » (all. *Frühurlappisch*).

Notons en passant que le lapon en devenir se parlait, au néolithique, de la Seine aux grands lacs suédois et du Rhône à l'Inn; que les immigrants ouraliens ne venaient pas du N., mais, par le centre, de l'E. de l'Europe; qu'ils pratiquaient l'agriculture et l'élevage, et fabriquaient une poterie grossière (civilisations de Michelsberg et des gobelets en entonnoir).

Nous espérons rédiger, dans deux ans, une brève synthèse intitulée « Le substrat ouralien d'Europe occidentale ».

2. Que parlaient, lors de la conquête romaine, les habitants de la Gaule Belgique ?

Pour la partie actuellement romane du bassin de la Meuse, la réponse est simple. La Meuse, au nom ouralien celtisé, y recevait, avant notre ère, uniquement des affluents de nom indo-européen ou spécifiquement celtique : donc, les habitants de la partie actuellement romane du bassin mosan parlaient au temps de la conquête romaine, du moins dans leur grande majorité, le celtique continental ou gaulois.

Pour le bassin de l'Escaut, par contre, la réponse est complexe. Nous avons pu établir que le nom actuel du fleuve provient d'une altération celtique d'un hydronyme germanique primitif, que celui-ci résultait d'une traduction erronée du véritable nom celtique, et ce dernier d'une traduction erronée du nom ouralien. Les trois

anciens noms de l'Escaut sont toujours vivants, mais plus comme noms du fleuve. La plupart des affluents et importants sous-affluents de l'Escaut doivent leur nom à une traduction, bonne ou mauvaise, du vrai nom celtique ou du nom germanique primitif du fleuve. Là où le nom actuel de la rivière est d'origine celtique, c'était, à l'époque préromaine, le celtique qui dominait (p. ex. sur la Durme); là où le nom est d'origine germanique primitive, c'était le germanique primitif (p. ex. sur la Nèthe). On peut en déduire que, dans le N. et l'E. du bassin de l'Escaut, les germanophones l'emportaient par le nombre, ailleurs les celtophones. Mais quand donc les Germains s'étaient-ils établis, avant notre ère, dans le bassin de l'Escaut? Selon les archéologues Doppelfeld, Hawkes et Dunning, vers le milieu du I^{er} millénaire avant J.-C. Nous voyons dans ces conquérants les « Belges » originaires ou ethniques, qui, à l'âge du fer, assujettirent les celtophones de Flandre, et s'allièrent par la suite aux Celtes habitant au S. de leur nouveau territoire : ceux-ci allèrent jusqu'à adopter leur nom.

Il n'est pas certain que l'ouralien se soit, en Gaule Belgique, partout éteint avant le début de notre ère.

3. Comment est née la frontière linguistique franco-néerlandaise?

En 1946, nous avons constaté que la plupart des toponymes en *-affe* et *-effe* forment une ligne ininterrompue au S. de la frontière linguistique, de l'Escaut presque jusqu'à la Meuse; en 1948, que les toponymes en *-ton* et le simple *Thon* en forment une autre, de la Manche à Thon, en Namurois, et de là à la Gaume. Nous en avons déduit qu'il avait existé au V^e siècle, en Belgique centrale et méridionale, une sorte de *limes* ethnique. Le général romain Aétius, qui, dans le 2^e quart du V^e siècle, défén-

dait vaillamment la frontière du Rhin contre les Francs Ripuaires, aura craint d'être attaqué dans le flanc gauche par les Francs Saliens, et, pour se concilier ceux-ci, leur aura permis de s'établir dans la plaine flamande, mais en créant au S. de leur nouvel habitat, qui restait une partie de l'Empire romain, deux lignes de surveillance, tenues resp. par des Frisons et des Saxons mêlés de Warnes. Nous avons pu démontrer que presque tous les noms en *-affe*/*-effe* et en *-ton*, ainsi que *Thon*, résultent de traductions, bonnes ou mauvaises, de toponymes voisins (p. ex. *Marneffe* de *Moulu*, *Arton* de *Cognelée*, etc.). La présence de colons ingévons à la fin de l'époque romaine a été confirmée par la découverte, dans le voisinage des deux lignes supposées, d'autres toponymes spécifiquement ingévons, résultant également de la traduction, bonne ou mauvaise, de noms voisins (p. ex. *Huy* de *Ben*, *Golzinne* de *Lauzelle*, etc.).

4. Quelle partie de la Gaule devint, à l'époque franque, entièrement romano-germanique ?

Le nombre très élevé des doublets découverts depuis 1949 permet de délimiter avec certitude leur zone d'expansion maximale. Au S., celle-ci s'étend approximativement jusqu'à l'embouchure de la Somme, Doullens, Arras, Cambrai, Valenciennes, Mons, Avesnes, Trélon, Chimay et Bastogne; à l'E. et au N., presque jusqu'à la frontière linguistique, mais en la dépassant légèrement en Hesbaye; au N.-O., approximativement jusque Tourcoing, Béthune, Saint-Pol et Berck. Le territoire ainsi délimité correspond en gros à la partie des PaysBas historiques (y compris la principauté de Liège) qui était déjà entièrement romane vers l'an 1000, mais à l'exception de la région de la haute Sambre. Au N. de la Semois, les doublets ne font pas défaut, mais sont clairsemés

comme la population. Au S. de ta Semois et, entre Meuse et Manche, au S. de leur zone d'expansion maximale, les doublets sont sporadiques, et il en est de même au N.-O., au N. et à l'E. de cette zone. Il va sans dire que, pour être sûr de ces conclusions, nous avons étendu nos investigations bien au delà des limites indiquées. La plupart des doublets germaniques sont des traductions, principalement de noms romans, et la grande majorité de ces traductions sont manifestement erronées.

Il ressort de l'étude des doublets que le celtique et le germanique se sont, en Wallonie, tardivement éteints : au Condroz resp. après le VI^e et le IX^e siècles.

C'est au plurilinguisme de jadis, abondamment attesté par les doublets, que les régions de leur zone d'expansion maximale, surtout les régions dialectalement wallonnes, doivent toute la diversité et la beauté de leurs noms géographiques les plus anciens.

J. DEVLEESCHOUWER